les

SAS

Bulletin historique des Anciens des Affaires Algériennes

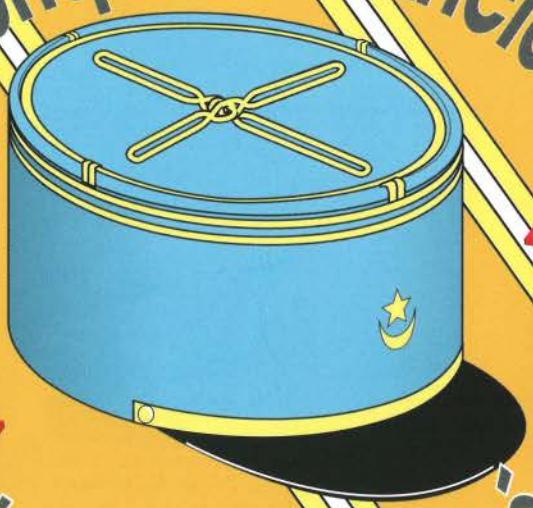

N°12 - OCTOBRE 1999

7 rue Pierre Girard 75019 PARIS
Tél & fax : 01 42 45 44 16
ASSOCIATION DES ANCIENS DES AFFAIRES ALGÉRIENNES

Il vaut mieux en rire !...

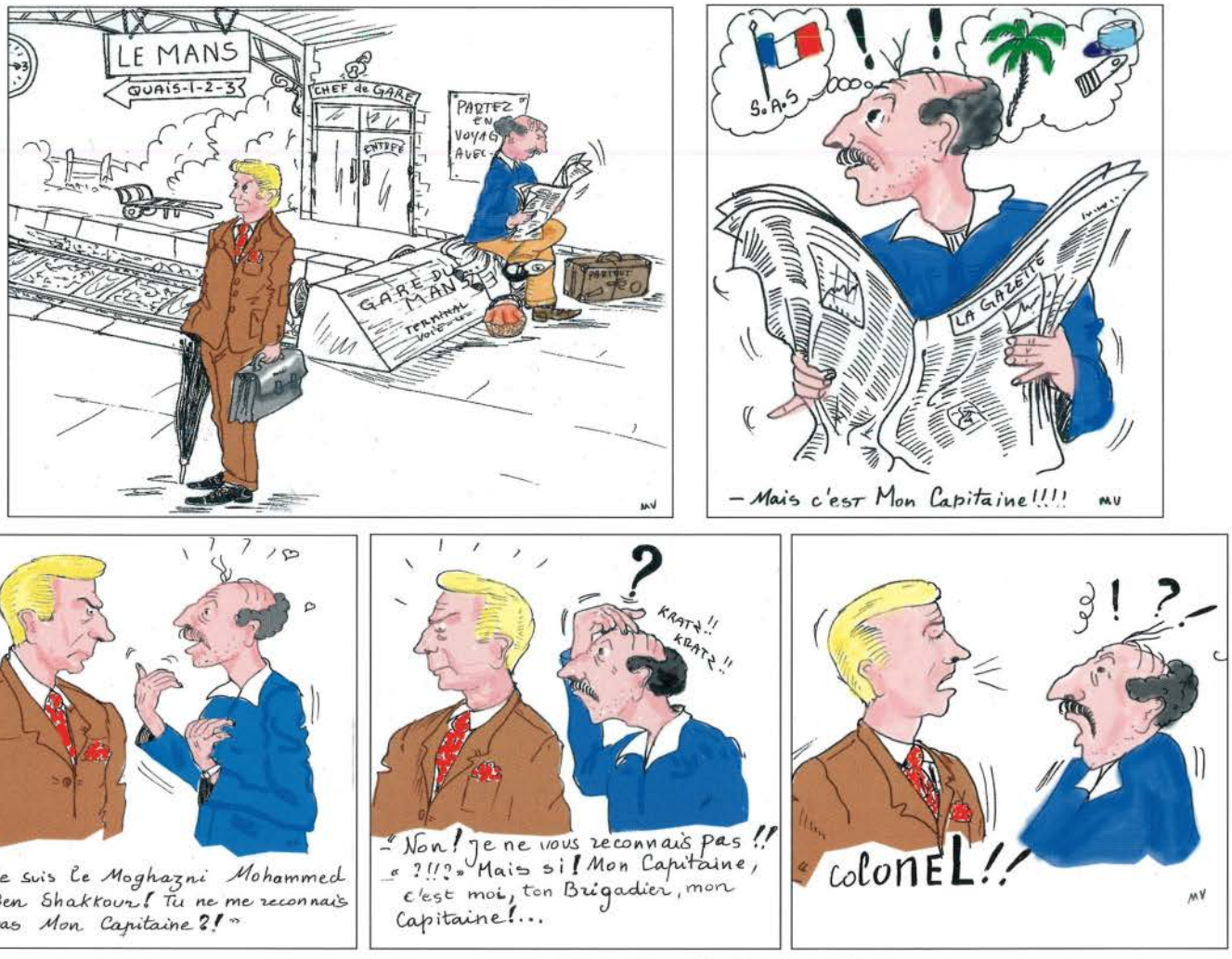

Auteur : notre camarade Maurice Vittoz (SAS de Miliana).

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur	:	*Général François PARTIOT (†) Inspecteur Général des A.A.*
Vice-Président d'Honneur	:	*Pierre CHARIÉ-MARSAINE*
Président	:	*Daniel ABOLIVIER*
Vice-Présidents	:	*André WORMSER, Henri BURTHEY*
Trésorier	:	*Jessé BAYLE*
Membres	:	*Philippe AUBERT, Jean-José ARCHIMBAUD*
		André AÏT-AÏSSA et Gilles de SAINT-SAUVEUR

élus par le Conseil le 19 octobre 1999

Le bulletin porte le numéro 12 de la série nouvelle créée en octobre 1994.
Les numéros 7 (mars 97) et 8 (février 98) sont des bulletins "internes"
n'appartenant pas à la série des "Bulletins Historiques".

Le Mot du Président

Ce 12ème bulletin (10ème de la série "Historique"), fait une large part à l'actualité.

C'est ainsi que nous publions la remarquable intervention de M. le Professeur Maurice ALLAIS, Prix Nobel, aux Journées organisées par M. Bernard COLL et Mme Touès TITRAOUI de "Jeunes Pieds-Noirs" les 6 & 7 mars derniers au Pavillon Gabriel à Paris en hommage aux "Harkis".

Le professeur a simplement lu l'introduction de son livre "L'Algérie d'Évian" publié en mai 1962. Ce livre prémonitoire n'a malheureusement pas été écouté; tout avait d'ailleurs été fait pour en empêcher la diffusion. L'assistance au Pavillon Gabriel a fait au Professeur une "standing ovation" méritée. Je veux dire, pour ceux qui ne connaissent pas l'anglais, que les centaines de personnes présentes se sont levées comme un seul homme pour applaudir, tant l'émotion était forte.

Un article d'un appelé en Algérie, M. BILLARD, dans "Le Journal du Combattant" du 7 août 99 a attiré l'attention d'un camarade qui nous l'a envoyé. J'ai transmis un passage qui le concernait à notre camarde Jean COLIN, Chef de la S.A.S. d'Ain-Mellah (Titteri-Bou-Saada) Ce dernier m'a écrit pour authentifier et situer les faits relatés. Il a bien voulu que je publie cette lettre qui n'était pas destinée à la publication; cela ajoute à son intérêt.

Un autre article dans "Le Parisien" du 4/5 septembre 99 a aussi attiré l'attention de camarades. Comme l'affaire a été réglée, nous ne publions pas l'article, mais seulement un résumé des faits. On y voit comment les "Harkis", jusqu'à la troisième génération, nés en France de parents nés en France de parents Français, sont encore des "boucs émissaires" arrangeant tous les clans qui se déchirent en Algérie.

Les choses semblent aller mieux en Algérie et il faut s'en réjouir, mais il est trop tôt - le Président BOUTEFLIKA dixit - pour pardonner aux Harkis...

Dans l'actualité toujours, vous lirez mon intervention dans "Le Courrier des lecteurs" du Figaro au sujet d'un ancien "Harki" qui ne parle pas assez bien le français pour recevoir notre nationalité. Quand on lui a donné un fusil en Algérie, il parlait assez bien ... Ceci n'est qu'un cas parmi des centaines; avoir porté les armes pour notre pays semble ne pas être un critère pour la réintégration dans la nationalité française... ou pour tout autre dossier!

La lettre du Cdt BOUCHERIE illustre bien les difficultés que vivent nos camarades et leur famille dans leurs démêlés avec notre administration. J'en sais quelque chose, grâce aux centaines de dossiers que je traite chaque année. J'aurai bientôt l'occasion d'en parler au Colloque organisé au Sénat le 22 octobre prochain par le Comité National pour les Musulmans Français.

Actualité et souvenir se rejoignent dans ce bulletin; ainsi, nous relatons la soutenance de Mémoire à l'Université de BESANÇON par Mme MARAVAL-SCHOEN dont le sujet est son père, le Lt SCHOEN, Chef de la S.A.S de l'Alma , mort pour la France en 1959. Nous publions aussi l'émouvante lettre de notre camarade J.F. BOIVIN au fils de son prédécesseur à la S.A.S. de Féraoun (Sétif-Bougie).

Cordialement vôtre, Daniel ABOLIVIER

Un camarade m'a transmis l'article paru dans le "Journal du Combattant" N° 2616 du 7 octobre 1999; il s'agissait d'extraits du livre "le Journal d'un appelé 1957/58 de Jean Billard (voir Bibliographie).
Un passage concerne directement le Chef de la SAS de Aïn-Mellah (Titteri - Bou-Saada).
Nous reproduisons ci-dessous ce passage.
Notre camarade Colin, à qui j'avais demandé l'autorisation de citer son nom, m'a envoyé une lettre très intéressante pour situer l'épisode relaté par Jean Billard, d'autant plus qu'elle n'était pas destinée à la publication...

Le 19 septembre 1999

JAMAIS TRANQUILLES

Le samedi 20 avril, Jean Billard nous parle d'un malheur survenu dans la journée :

Nous avons encore eu un coup dur au bataillon. Ce matin, comme tous les samedis, deux sections sont parties au marché d'Aïn Mellah. Arrivé dans le marché, le lieutenant des SAS (Section Administrative Spéciale) s'occupait des affaires administratives dont il a la charge, il avait avec lui deux de ses hommes et un gars de chez nous qui connaît l'arabe. Ils se sont fait tirer dessus par des terroristes. Dans le marché, comment voulais-tu retrouver les tueurs ? Le lieutenant des SAS qui était blessé a empêché les autres gars de tirer. A-t-il bien fait ou pas ? Nous avons discuté là-dessus toute la soirée, c'est drôlement délicat surtout que le gars de chez nous a été blessé mortellement. Je ne le connais-

La pause

sais pas beaucoup, il paraît qu'il était drôlement chic, il devait être agrégé de philosophie et ici il faisait l'école aux petits gosses du pays. Ça nous a donné un drôle de coup. La plupart des gars qui sont avec moi pensent qu'on aurait dû tirer dans le tas et prendre des otages. Moi je crois qu'on n'a pas le droit de faire ça et je donne raison au lieutenant des SAS. Lui aussi c'est un type bien. Avec une balle dans la cuisse il a été vers les gars qui étaient en dehors du marché pour les empêcher de tirer et éviter peut-être un massacre. Tout l'après-midi la compagnie est retournée fouiller le village, ils viennent de rentrer.

Président et cher camarade,

Merci de votre lettre du 5 septembre dernier et de l'article paru dans le journal des Combattants.

Le texte de Jean Billard est globalement exact. Aïn-Mellah (et non Mellal - Mellah pour le sel - il y avait en effet des salines) est un gros village dans le sud de Bou-Saada.

Le 20 avril 1957 la S.A.S. d'Aïn-Mellah était toujours à l'Oued-Chaïr à proximité du P.C. du 584ème Bataillon du train (Bordj de l'Agha).

Il faut noter que le bataillon était commandé par Jean Pouget qui en avait fait une unité assez remarquable; j'avais un maghzen relativement important qui participait éventuellement au opérations de 584 et s'y distinguait.

Article de Jean Billard qui a été le déclenchement de la lettre ci-contre.

À Aïn-Mellah se tenait chaque samedi un marché important regroupant à la bonne saison plusieurs milliers de personnes et j'y ouvrais tous les samedis un bureau dans l'ancienne école. Situé à 25 ou 30km du Bordj de l'Agha, le Cdt Pouget n'aimait pas m'y laisser aller avec la seule escorte du maghzen, surtout à jour fixe.

Depuis le printemps 1956, la situation s'était durcie dans la région de Bou-Saada. Geffroy, mon camarade de promotion à Saint-Cyr, avait été tué à Aïn-Rich en mai ou juin 56; Jacques Labaume, mon ancien camarade du Prytanée, avait été tué entre Bou-Saada et M'sila en septembre ou octobre 56; mon voisin du Sud, Jean-Claude Sancan (Affaires Sahariennes à Doucen), un autre camarade de promotion et du Prytanée, avait été tué début avril 57 à la tête de son maghzen dans une opération difficile au Sud de Bou-Saada. Bref, Jean Pouget me faisait escorter.

Le 20 avril, j'avais laissé l'escorte en protection à l'extérieur d'Aïn-Mellah sur une hauteur faite pour cela.

L'adjudant Quaeybeur, mon adjoint, qui venait des Tirailleurs marocains (Indochine) et ensuite des Goums marocains et maîtrisait parfaitement l'arabe, avait ouvert le bureau, dans l'ancienne école, sous la protection rapprochée d'une partie du maghzen; moi-même, qui étais parvenu à un niveau d'arabe suffisant (brevet 1er degré en arabe dialectal algérien), escorté de l'autre partie du maghzen et accompagné de Jean-Claude Weber, appelé du 584, instituteur à ce titre à l'école de l'Oued-Chaîb (Il était le cousin de l'acteur Jean Weber de la Comédie Française), homme de grande qualité, curieux des situations, il avait voulu venir avec moi ce jour-là; bref, accompagné de J.C. Weber et escorté d'une dizaine de moghaznis, je parcourais le village et le marché en début de matinée.

Au carrefour central du village, nous avons été tirés par des gens mélangés à la foule. J'ai moi-même gardé le souvenir d'un bref corps-à-corps

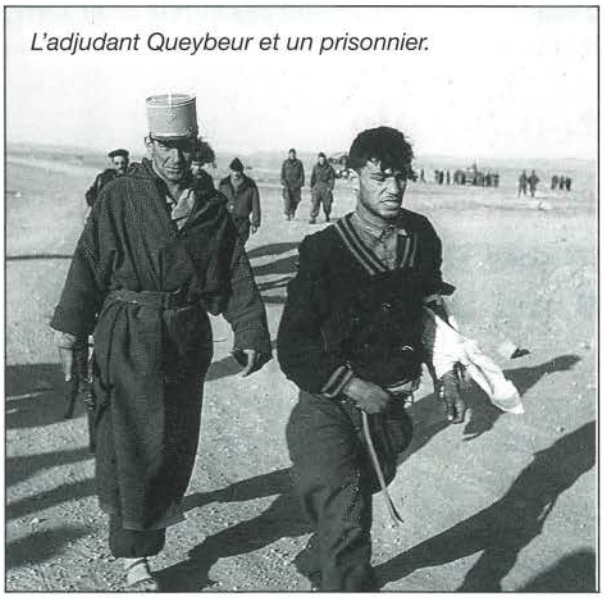

L'adjudant Queybeur et un prisonnier.

avec un grand type dont le pistolet était manifestement enrayé.
Les moghaznis ont vivement riposté au P.M. et au mousqueton. Un des agresseurs a été saisi et pris. La fusillade a été très courte. J.C. Weber était mortellement blessé à la tête; un moghazni et moi-même étions blessés sans grande gravité. L'adjudant Queaybeur est arrivé aussitôt sur place avec le restant du maghzen. Nous avons calmé ceux qui dans la foule n'avaient pas fui ou qui revenaient rapidement, et porté secours à Jean-Claude Weber.
La - ou les - sections du 584, (j'ai le souvenir d'une seule section), vraisemblablement commandée par le Lt Laquel, un de mes anciens condisciples du Lycée d'Oujda, sont arrivés quelques minutes après; je n'ai pas eu de mal à les empêcher de faire n'importe quoi. Nous avons tout de suite évacué J.C. Weber sur Bordj de L'Agha. Il est mort en arrivant.
Le Cdt Pouget a dépêché une compagnie de renfort et il est vrai que nous avons passé le reste de la journée à contrôler, en vain, tout ce que nous pouvions.

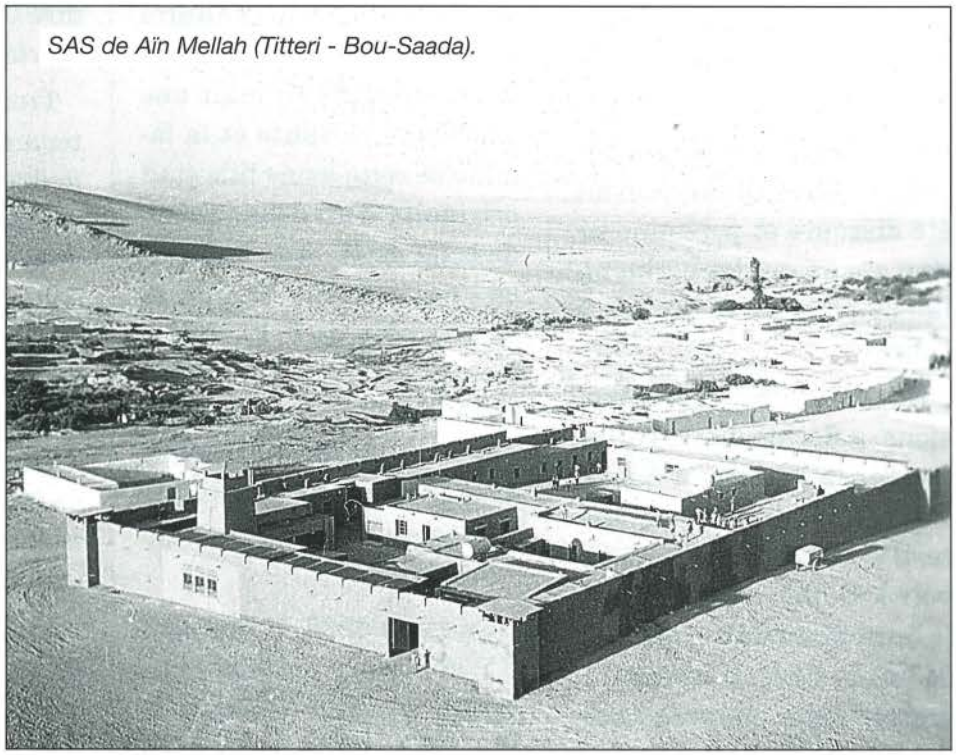

SAS de Aïn Mellah (Titteri - Bou-Saada).

Deux ou trois semaines après, dès que j'ai pu marcher convenablement, le Cdt Jean Pouget a installé une compagnie et la S.A.S à Aïn-Mellah. Nous avons construit un grand bordj autour de la nouvelle école, à l'entrée du village, sur la hauteur Nord, partie pour cantonner la compagnie, partie pour loger la S.A.S. et le maghzen, en conservant l'école à deux classes.
J'y suis resté jusqu'au 12 novembre 58, date à laquelle j'ai rejoint mon arme, d'abord à Bougie, puis dans la région de Batna (9ème Chasseur d'Afrique).
L'adjudant Quaeybeur, passé aux Affaires Sahariennes au même moment, y a été tué début 59. C'était un homme de grande valeur à qui je dois beaucoup, tant du fait de son expérience que de son attitude exceptionnelle à l'égard du jeune officier que j'étais alors.
En permission à Paris pendant l'hiver 57/58, je suis allé voir les parents de J.C. Weber et j' ai déjeûné chez eux avec ma femme. Comme le dit Jean Billard, c'était un chic type, d'une grande disponibilité, cultivé et enthousiaste; il voulait voir autre chose que sa salle de classe, un grand marché, la foule, le contact car il savait que la S.A.S. avait un contact exceptionnel. ●

Jean COLIN ("CYR" 50/52)
Chef de la SAS d'AÏN-MELLAH
(juin56/novembre 58) (Titteri-Bou-Saada)

Notre camarade le Cdt BOUCHERIE, qui s'occupe avec beaucoup de dévouement des harkis de la Loire, nous a envoyé le récit des difficultés vécues par un de ceux ci et sa famille.

Union Départementale des Anciens Combattants Français Musulmans

Situation de Madame H. F... à la date du 16 mai 1999

H.A... était né le 15 mars 1940 à TICHY-TAGOUBA, Département de Sétif (Kabylie).

Il s'est engagé comme harki au 2/57ème R.I le 01/03/1959 et a servi jusqu'au 05/04/ 1962, relevé de ses services par le BCAAM de Pau.

En 1962, en exécution des ordres reçus, la harka avait été dissoute et personne ne s'est assuré que les harkis allaient pouvoir se mettre à l'abri.

H., ne se faisant pas d'illusions, a décidé d'essayer de gagner la France et Saint-Etienne, où il avait une tante. Il aurait voulu dire au revoir à sa mère mais n'a pu le faire, étant déjà pourchassé par le FLN. Il a réussi à gagner Alger où, avec l'aide de marins français, il s'est embarqué pour Marseille; là, des voyageurs rencontrés à la gare lui ont payé son billet pour Saint-Etienne, mais l'ont mis en garde, en le prévenant qu'il y avait de nombreux membres du FLN dans la région.

Par prudence, H. ne voulait pas s'adresser à des musulmans, cependant il a rencontré une jeune musulmane, F. Y., qui avait alors 14 ans et à tout hasard lui a demandé si elle pouvait le conduire chez sa tante, dont il ignorait l'adresse exacte; c'était une voisine de sa tante et la famille de cette jeune fille était originaire d'un douar voisin de celui de H. et se trouvait en France depuis plus de 12 ans; le père de F. l'a aidé à trouver du travail à la mine et H. a eu dès octobre 1962 une carte de sécurité sociale avec la mention nationalité française, carte qu'il a toujours gardée.

En mars 1965, H épousait F.Y. et le jeune ménage s'installait à Saint Romain le Puy, petit village de Forez où il n'y avait aucun musulman.

Il y a lieu de bien préciser qu'H., en arrivant, n'a rencontré personne susceptible de le renseigner sur les démarches éventuelles à faire; la famille Y. ne pouvait pas le renseigner, il ne fréquentait aucun musulman, car il vivait dans la crainte de provoquer un attentat contre sa mère restée en Algérie. Malgré cela, cette femme a été arrêtée et torturée pour essayer de lui faire dire où était son fils; elle est morte et H. ne l'a jamais su.

Trois autres harkis appartenant à la même harka sont arrivés à Saint-Etienne, tous ont confirmé avoir été traqués et avoir eu beaucoup de difficultés pour gagner la France; l'un d'entre eux, parti avec trois camarades de la région de Tagouba, est arrivé seul à Alger, les autres ont été tués en route. Ils ne se sont jamais rencontrés avec H., tous vivant par prudence à l'écart.

H. avait sa carte nationale d'identité délivrée en Algérie et sa carte de sécurité sociale, il se croyait bien en règle.

Vers 1967, il a été convoqué avec sa jeune femme à la Préfecture de la Loire, avec de nombreux musulmans, qui avaient des cartes d'identité nationale française; ces cartes ont été retirées d'office et remplacées par

des cartes de séjour, suite aux accords d'Evian.

H. a protesté, indiquant qu'il était français et ancien harki; personne n'a voulu l'écouter et comme certains musulmans présents le regardaient de travers, il n'a pas osé insister.

Il aurait été normal que l'intéressé soit interrogé à part pour éclaircir sa situation. Il aurait été normal également que l'on indique les démarches à faire pour garder sa nationalité française. Il y a là une faute de l'administration.

Sa jeune femme était née à I....., mais était arrivée en France avec ses parents à l'âge d'un an; elle pouvait opter pour la nationalité française; elle n'avait alors que son livret de famille; elle a déclaré qu'elle était française et il n'a pas été tenu compte de cette déclaration; on lui a donné d'office une carte de séjour.

Ils n'ont pas su quoi faire. Ils ignoraient l'existence de notre Association; chaque fois qu'il y avait une naissance, ils ont fait le nécessaire pour que l'enfant ait la nationalité française, en se présentant au Tribunal d'Instance.

Ce ne sera qu'en 1994 que la secrétaire de Mairie de Saint Romain le Puy, apprenant qu'il était ancien harki, a fait les démarches nécessaires pour qu'il retrouve avec sa femme, la nationalité française, par décret du 1er février 1996.

Entretemps, H. avait fait les démarches à la suite desquelles il a eu sa carte du combattant le 29 septembre 1995 et un certificat de reconnaissance de la Nation en novembre 1995.

Il était alors très malade et est décédé le 5 mai 1997.

Madame H. s'est trouvée dans une situation très difficile; elle ne pouvait rester à Saint Romain le Puy où elle ne pouvait trouver du travail; elle avait deux enfants mineurs qui devaient aller dans une école spéciale à Saint-Etienne.

D'autre part, son mari avait été victime d'un accident à l'hôpital et elle attend toujours l'indemnité qu'on doit lui verser.

Début 1998, elle était passagère d'un véhicule qui a été accidenté; elle a été choquée et le médecin expert de la compagnie d'assurance ne voulait pas lui délivrer le certificat de consolidation.

Elle avait alors vendu la maison achetée avec son mari mais en raison de la présence d'enfants mineurs, le Juge des Tutelles la mettait en demeure de reconstruire un logement, ce qu'elle a entrepris.

Actuellement il lui faut vivre, avec ses deux enfants, avec 2700F par mois en plus des allocations familiales.

La famille H. n'a jamais reçu aucune des aides prévues pour les anciens supplétifs. Lorsque Madame H., ayant appris l'existence de notre Association, est venue me voir, j'ai immédiatement entrepris plusieurs démarches pour lui obtenir une aide.

- Une demande d'aide a été adressée à Monsieur le Président de la République en septembre 1998, demande restée sans réponse.

- Une demande a été adressée aux Anciens Combattants, sans succès.

- Une demande a été adressée à Madame Aubry, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité pour que Madame H. puisse bénéficier, à titre exceptionnel, d'une aide à la reconstruction, ceci dans le cadre du programme des aides pour les anciens supplétifs (loi de juin 1994).

Cette demande s'est toujours heurtée à l'opposition au Service des Rapatriés sous le prétexte qu'il considérait qu'H. avait repris la nationalité française trop tard, en 1996 ou du fait que sa femme résidant en France avant 1962 ne pouvait être considérée comme rapatrié.

Jean Plagnol, décédé en 1988.

Lettre de J.F. Boivin au fils de son prédécesseur à la SAS de Feraoun

(Petite Kabylie)

Voici la lette de notre camarade J.F. Boivin au fils de son prédécesseur comme Chef de la SAS de Feraoun (Sétif-Bougie). Elle n'était pas destinée à être publiée, mais M. Henri Plagnol, député, a bien voulu que nous le fassions.

En effet, j'ai succédé au Lieutenant Plagnol le 1er février 1957 à la SAS de Feraoun en Petite Kabilie. Je venais des Affaires Indigènes du Maroc. Une décision arbitraire avait été prise à son encontre par un administrateur civil susceptible et incompétent. La hiérarchie militaire n'a pas cru devoir s'opposer à cette décision qui, au demeurant, n'a pas eu d'incidence sur le déroulement de carrière du Lieutenant Plagnol mais qui était particulièrement vexatoire.

Nous avons vécu un mois ensemble, nuit et jour dans un village Kabyle pendant cet hiver glaciale et pluvieux du début de l'année 1957. Pour arriver à ce piton ou pour en partir, il n'y avait pas encore de piste carrossable. Il nous fallait donc marcher à pied, ou chevaucher à cheval, ou - ce qui était beaucoup plus sûr - à dos de mulet. Le ravitaillement arrivait par caravanes d'ânes escortées par des montagnards armés de fusils de chasses, armes redoutables dans leurs mains.

Nous avions une garde prétorienne: les moghaznis armés de 4 Lebel et de fusils de chasse, 4 jeunes soldats du contingent qui apprenaient à lire aux jeunes kabyles (population illettrée à 100%) et 6 anciens légionnaires armés de pistolets mitrailleurs (4 allemands, 1 autrichien et 1 hongrois qui avait changé 4 fois de nationalité et d'armée entre 1940 et 1945).

Nous avions parfois la visite d'un conducteur de travaux (un lithuanien, ancien légionnaire) et un conducteur d'engins espagnol.

Telle était "l'Algérie Française".

La population kabyle avait déserté le FLN en avril 1956 quand Amirouche, le chef de la Willayas N°5 avait ordonné de façon arbitraire l'égorgement de 600 hommes et femmes qu'il accusait, à tort, d'être pro-français.

Le lendemain du massacre, les montagnards demandaient des armes pour lutter contre le FLN (naissance du phénomène des harkis qui se sont battus non pas pour la France mais contre le FLN).

En fait, la peur et l'angoisse étaient sans arrêt présentes.

Le Lieutenant Plagnol avait un souverain mépris du danger. Pour me faire connaître ma future "paroisse", il m'entraînait dans des randonnées pédestres sur les pistes de montagne pour visiter tous les villages qui presque tous étaient en auto-défense.

En arrivant à la porte des villages, une délégation en armes nous présentait un plateau avec des tasses de café au poivre.

En fait, l'angoisse était toujours présente. Nous ne savions pas si les hommes que nous avions armés n'allaient pas un jour et surtout une nuit se retourner contre nous.

Or ils nous furent fidèles jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à leur supplice après l'indépendance. Mais cela nous ne le savions pas. Il faut savoir que ces gens, frustres mais ayant un code d'honneur, ne furent pas fidèles à la France qui ne leur avait jamais rien donné ni apporté, mais aux rares français qui avaient consenti à vivre avec eux et à leur témoigner de l'intérêt en ouvrant des pistes carrossables, des écoles, des infirmeries, des centres administratifs où ils pouvaient demander gratuitement des actes d'État Civil. Avec le Lieutenant Plagnol, nous étions de ceux-ci.

Formé à tous les coups tordus des commandos, parachutiste en Indochine je me rendais compte de toutes les opportunités d'embuscades, de traquenards de notre environnement et je n'avais pas l'assurance de Jean Plagnol.

Nous dormions dans une bergerie blanchie à la chaux avec un trou dans le mur fermé avec un morceau de vitre pour laisser passer une maigre lumière. La porte était fermée avec deux pitons barrés avec un porte-plume (fermeture brevetée Jean Plagnol). Il dormait du sommeil du juste; j'avais beaucoup de mal à trouver le sommeil avec mon colt sous l'oreiller.

Plagnol était un mélomane passionné. Il aurait certainement pu faire une carrière de critique musical.Il avait acheté un tourne-disques à transistor, le premier du genre, et quand nous étions au poste, toute la journée nous entendions Bach, Vivaldi, Schubert, Haydn, Beethoven, Rossini,Verdi, etc... La seule concession à la musique moderne était une collection complète de Brassens, un débutant.

C'est la seule fois où j'ai entendu des kabyles illétrés, sans aucune culture musicale, siffler juste des passages du concerto pour cor et orchestre de Mozart, un des morceaux préférés du maître des lieux.

Jean Plagnol, mon cadet de 2 ans, avait eu une pénible campagne d'Indochine.

Grièvement blessé, il ne se plaignait jamais mais je me rendais compte qu'il lui arrivait de souffrir. Muté à Alger, il nous a quitté début mars 1957.

C'est avec émotion que je l'ai vu partir avec la petite escorte de montagnards armés, les mêmes qui m'avaient escorté depuis la vallée un mois avant. Un mulet portait ses deux cantines, un autre ses caisse de disques.

Il me laissait un passage de consignes manuscrit: une dizaine de feuillets indiquant les caractéristiques morales et politiques de mes futurs interlocuteurs.

J'ai pu constater, après cinq ans de séjour dans la même région que ses prévisions étaient parfaitement exactes. ●

J.F. BOIVIN
Chef de la SAS de FERAOUN
(Sétif-Bougie) (57/59)

Maîtrise d'histoire - Soutenance de mémoire

Itinéraire d'Yves Schoen à travers ses lettres

Le jeudi 10 juin 1999 à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Besançon, Madame Maraval-Schoen a soutenu un Mémoire de Maîtrise d'Histoire sur la vie de son père, notre camarade Yves Schoen, Chef de la S.A.S. de l'Alma (Alger Maison-Blanche), mort pour la France alors qu'il poursuivait un groupe rebelle, à la tête de son maghzen le 18 février 1959

Le Lieutenant Schoen était de la promotion 1951-1953 Maréchal de Lattre de Saint-Cyr.

Lt Yves Schoen, mort pour la France le 18 février 1959; chef de la SAS de l'Alma (Alger Maison Blanche).

Il était sorti premier du Cours des A.A. à Alger 1957-58.

Il était le fils du Colonel Schoen, ancien Officier des Affaires Indigènes du Maroc.

Devant une assistance nombreuse comprenant notamment des camarades de sa promotion de Saint-Cyr et d'anciens des Affaires Algériennes que nous avions invités, dans la grande salle de la faculté, Mme Maraval-Schoen à parlé avec ferveur et talent de la vie de son père.

Nous souhaitons qu'elle puisse publier son excellent travail.

Le droit du sang ou le droit du sol ?

Un incident s'est passé cet été, que seul un journal a relaté ("Le Parisien" 4-5 septembre 99).

Deux enfants français ont en effet été retenus par l'administration algérienne, à l'aéroport d'Alger, alors qu'ils s'apprêtaient à regagner la France où ils sont nés de parents français. Ils étaient venus, pour la première fois en Algérie, accompagnés de leur mère.

Comment cela a-t-il été possible? Ces enfants sont les petits-enfants de "Harkis" qui ont opté à l'Indépendance pour la nationalité française où ils ont pu trouver refuge. Les parents de ces deux enfants français sont donc eux-mêmes nés en France de parents français, mais les autorités algériennes considèrent que toute cette famille est demeurée algérienne.

Le problème venait de l'exigence par les autorités de l'aéroport d'une autorisation de voyage paternelle (les femmes, et par conséquent les mères algériennes, n'ont aucune autorité parentale).

Il s'est alors greffé une affaire de compétence administrative; le Consul d'Algérie à Paris a refusé, en effet, d'établir l'autorisation paternelle, sous prétexte que le père n'était pas enregistré auprès de son Consulat. Il ne l'est pas, en effet, puisqu'il se considère comme uniquement Français!

L'autorité française a également refusé d'établir une autorisation paternelle, sous prétexte qu'il fallait leur produire le passeport de la mère où figuraient les enfants et la maman, à Alger, ne voulait pas se séparer de ce document pour ne pas être à son tour bloquée en Algérie.

Ce conflit de compétence serait assez banal, mais il a fallu un mois pour le résoudre: après tout, les enfants n'auront manqué que quelques semaines de classe... mais il soulève des problèmes de principe plus graves: L'indifférence des média (sauf "Le Parisien"); qu'aurait-on entendu si la France avait ainsi bloqué des ressortissants algériens! La discrétion des autorités françaises, soucieuses de ne pas déplaire au nouvel homme fort de l'Algérie.

Un point de l'article mérite un commentaire: le père des deux enfants otages proteste : "*mon père était Harki. Je suis né à Alger en 59. C'était la France. En 62 je suis arrivé en métropole. Je n'ai jamais été algérien*". Il se trompe. Son père Harki et lui ont été dépouillés de leur nationalité française en 62, sans avoir été consultés. Le père Harki a dû faire une "déclaration d'option de la nationalité française devant un juge et il a même dû payer les frais d'enregistrement! Cette perte de nationalité a même concerné les personnes du Premier Collège et on a vu des colonels en exercice soumis à cette procédure humiliante.

Un autre problème est à rapprocher de la question de double nationalité; c'est celui du Service National. Jusqu'ici, les jeunes qui possédaient ainsi la double nationalité pouvaient choisir entre faire leur service en France ou en Algérie. Maintenant que le Service National est supprimé en France, les jeunes Français, enfants ou petits enfants de Harkis qui ont opté pour la nationalité française, ne pourront se rendre en Algérie sans courir le risque d'être contraints d'y faire un service militaire... *Daniel ABOLIVIER* ●

Naturalisations

Lettre de Daniel Abolivier parue dans le Courrier des Lecteurs du Figaro le 18 juillet 1999.

Les anciens harkis et supplétifs français musulmans se voient refuser la réintégration dans la nationalité française avec des motifs divers.

Ainsi un ancien moghazni (supplétifs des Affaires Algériennes "SAS") a vu sa demande ajournée pour plusieurs années au motif "qu'il ne parlait pas assez bien le français". Il a 69 ans et vit, totalement isolé, dans un foyer Sonacotra.

Le fils d'un ancien militaire français musulmans assassiné en 1962 en Algérie a vu sa demande ajournée au motif qu'il avait omis de délarer une petite somme que son épouse avait perçue alors que cet oubli n'avait pas fait l'objet de poursuite, l'intéressé ayant régularisé. Ce fils de militaire français est né en France où son père tenait garnison, mais celui-ci n'a pu opter après l'Indépendance pour la nationalité française, et pour cause...

Ainsi, ce sont des fonctionnaires subalternes qui décident du sort de personnes qui ont servi la France "avec honneur et fidélité" ou de leurs enfants. Les cas de ce genre sont loin d'être isolés... ●

Daniel Abolivier

Ça s'est passé comme cela... et vive la Légion !

Quelques temps après l'Indépendance, en Petite Kabylie, région de Bougie, un ancien Moghazni dont le contrat avait été résilié à la fermeture de la S.A.S, se cache dans la montagne. Il arrête un convoi de l'Armée française et demande de l'aide.

Un capitaine de la Légion lui dit de monter à bord de son véhicule, mais notre moghazni ne peut accepter; il ne veut abandonner femme et enfant restés au village.

Le Capitaine, alors, lui donne un P.A. et une grenade fumigène et lui indique la marche à suivre: aller chercher sa famille et, au passage d'un hélicoptère (français), lancer la fumigène. C'est ce qu'il fit.

L'hélico se posa et emmena la famille à un camp militaire français où le capitaine l'attendait en civil et les conduisit, dans sa voiture personnelle au port de Bône où il le fit embarquer pour la France.

Cette histoire m'a été racontée récemment par l'intéressé, M.B.R.

Ceci est le troisième exemple dont j'ai eu connaissance de sauvetage par la Légion de Harkis ou Moghaznis que leurs responsables directs avaient abandonnés. Il s'agit de témoignages directs des intéréssés, pas de racontars...

Je me sens obligé, pour respecter la triste réalité, de dire que tous n'ont pas agi de la même façon: cette semaine, un ancien Moghazni m'a raconté comment le sergent d'une antenne S.A.S. de la même région avait demandé à quelques-uns de ses Moghaznis, au moment de la débâcle de juin 62, de l'aider dans son déménagement et les avaient laissés sur le quai du même port de Bône. Il ne faut peut-être pas accabler un sergent; que pouvait-il faire quand les autorités interdisaient d'embarquer les Harkis...Tout de même, notre camarade, M. n'a pas encore digéré cet abandon.

Daniel Abolivier

La série des Bulletins Historiques des SAS Nos 1 à 6 et 9 à 12 (soit dix numéros) est disponible au prix de 150F. port compris; les commandes sont à passer à l'Association.

Bibliographie

■ *L'Association dispose de plusieurs exemplaires des ouvrages suivants :*

- "**Vie d'un Peuple Mort**" de Pierre CHARIÉ-MARSAINES (80F)
- "**Képi Bleu**" de Guy VINCENT (115F)

Il suffit de passer commande à l'Association.

■ *Les édition l'Harmattan proposent :*

- "**Les Sections Administratives Spécialisées en Algérie**" de Grégor MATHIAS. IHCC Histoire et perspectives Méditérranéennes.
- "**Un Village de Harkis**" de Maurice FAIVRE - Histoire et perspectives Méditérranéennes.

■ *A signaler également la parution d'un livre :*

- "**Islam, Occident**" de Georges HIRTZ, ancien Administrateur et Sous-Préfet en Algérie de 1934 à 1961.
  (prix de l'exemplaire 130F + 30F frais de port) - règlement à l'ordre de :
  M. Georges HIRTZ, "Al Koudia" - La Malouesse - 13080 Luynes
- "**Lettres d'Algérie, Journal d'un appelé 1957/1958.**" Éditions Canope :
  20, bd Gambetta - 63400 Chamalières.

dont nous avons reproduit un extrait dans ce numéro, concernant la SAS de AÏN-MELLAH.

■ *Le commandant Hélie de SAINT-MARC vient de publier aux éditions "Les Arènes" :*

- "**Les Sentinelles du Soir**"
  5 pages y sont consacrées au Lt Schoen son beau-frère et aux officiers "SAS" morts pour la France.

Communiqué :

L'Association des "ÉCRIVAINS COMBATTANTS" sera samedi 20 novembre 1999 au

Musée de l'Armée
Hôtel National des Invalides
129 rue de Grenelle - 75007 PARIS
de 14H à 19H

où 80 auteurs dédicaceront leurs livres

Tous renseignements auprès de :
l'AEC,18 rue Vezelay - 75008 Paris
tél : 01 53 89 04 37 M. Hervé VILEZ.

"L'Algérie d'Evian"
de Maurice ALLAIS (Prix Nobel) :
réédition de ce livre de mai 1962 dont l'introduction figure dans ce bulletin :
par J.P.N. BP 4 - 91570 Bièvres
Tél : 01 69 41 83 57

édition ordinaire : 120F port compris,
édition numérotée : 190F port compris

Avis :

Cours "Long" des Affaires Algériennes à Alger

Une douzaine d'anciens élèves des Cours d'une année scolaire au G.G. se sont réunis, avec leurs "épouses respectives", à Bédarieux, les 14 & 15 mai dernier, autour du Lt-Colonel Bénos, ancien directeur du Cours.

Tous ont beaucoup apprécié ces retrouvailles. Il est seulement à regretter le nombre relativement restreint de participants. Ce n'est qu'un début et notre camarade J. Gaucherand, qui avait parfaitement organisé cette première rencontre, est prêt à en organiser une seconde, cette fois-ci à Montpellier, où habite le Lt-Colonel Bénos. Que les intéressés nous écrivent à ce sujet.

J'ai déjà évoqué l'idée de prendre comme thème d'un bulletin ces Cours, dont les élèves ont gardé un souvenir extraordinaire. Je renouvelle donc mon appel pour que documents et articles sur ce sujet nous soient envoyés.

Que les anciens élèves de ce Cours Long qui ne l'ont pas encore fait nous signalent qu'il en étaient!

Daniel ABOLIVIER

Nos pertes en Algérie

Moghaznis tués en 1959

DATES	NOMS	SAS
01/07/59	TAHAR ABDELHAK	MILA
23/06/59	ALI ABDERRAHMANE	ANI-ROMANE(Koléa)
08/08/59	BENYOUCEF ACHOUR	BOUINAN
28/02/59	AMAR BEN AHMED ADFAL	PALESTRO
05/07/59	SLIMANE AGGABI	BOUZIMA (Aurès)
21/02/59	MOHAMED AMAD	MICHELET
14/05/59	ALI AMMICHE	AISSAOUINE(Titteri)
22/04/59	MOHAMED AMRAN	OUED TASIA
12/06/59	MOHAMED AREF	TAYA (Bône)
20/05/59	BOUALI ARGOUB	EL BORDJ (Mostag)
13/01/59	BACHIR ATHMANI	DJELLAL (Aurès)
14/01/59	TAHAR BACHARI	BASIKA
12/07/59	AISSA BEDDIAF	ANI-ROMANE
23/06/59	ABDELKADER BEKKOUCHE	HORACE VERNET(GK)
09/12/59	ABELKADER BELHACENE (auto-déf.)	BENI MEIZOUG
21/03/59	SAID BELKACEM	TIZI RENIF (GK)
23/12/59	MOHAMED BELLALA (auto-déf.)	(El Asnam)
28/06/59	BOUZID BEN ARIBA	HORACE VERNET(GK)
23/01/59	MOHAMED BENDOU	TIZI RENIF (GK)
25/10/59	RABAH BENER	
20/03/59	ALI BENGRID	LA MARSA
1959	MOHAMED BENKAHLA	MELHAB
29/01/59	ISMAIL BENSAAD	FED-EL-BATNA (Djelfa)
22/08/59	BOUAMANE BENTOLA	EL-BORDJ
11/05/59	BELKACEM BENTOUS	EL-OUED-ROUACHED
15/06/59	HAFNAOUI BOUAITIA	
13/02/59	BELKHRIM BOUALLEG	CATINAT
16/07/59	BRAHIM BOUBEKEUR	DOUAR-THABET
05/04/59	MOHAMED BOUGARN	M'RAOU
15/12/59	KHEMISS BOUKHEMISS	RAS-EL-HADID
30/01/59	MAHMOUD BOURIA	BOU-KHIAMA
16/12/59	LAKHDAR BOUSBIA	CATINAL
05/02/59	ALI BEN MEKLI BOUZAHER	MALIMED (BATNA)
20/03/59	AMMAR CHABBI	LA MARSA (Bône)
05/11/59	M'HENNI CHAHBER	AIT- ZAOUAOU
24/09/59	DAOUD (dit El Bal) CHEMOUIL	AFLOU
30/01/59	ARAB CHERCHAB	AZZEFOUN (GK)
14/09/59	ZENOUK CHERIGUI	
11/05/59	SALAH CHETTIBI	KAF BOU DJERGA
21/06/59	TAIEB DAB	OULED DJELLAL
20/03/59	HAMZA DERMEL	KHOUIBA
29/01/59	DOUADI DJABALI	MAZEHOUANE DJOUA?
18/05/59	LAYADIR DJOUDI	ZEMMOURAH
14/01/59	AISSA DRAIDI	BASIKA
09/05/59	MOHAMED ECHIKK	AMI SULTAN
28/11/59	DJELLOUL FAHAS	CHENOUA
21/04/59	MOHAMED FERHAT	AMI ROMANE
14/09/59	ALI FERAI	TOURTATSINE
17/03/59	MOHAMED FERDI	BOUZNIA

DATES	NOMS	SAS
14/09/59	MOHAMED FETTANE	TOURTATSINE
04/06/59	MOUSSA GOURIE	AMI MOKRANE
17/07/59	MAHI GUERARI	DOUI THABET
08/07/59	ABDELHAFID GUERZA	MÉDINA
13/01/59	BOUMACERAF GUERZA	BARIKA
03/12/59	BELGACEM HADAD	AIN DELFA
26/08/59	MUSTAPHA HAIRECHE	BARAKI
23/06/59	HAMED BEN AMAR HAMMAR	HORACE VERNET
14/09/59	ALI HAMICHE	TOURTATSINE
11/05.59	LAKDAR HAMIDA	KAF BOUBERGER
24/04/59	AREZKI HAMMICHE	IL MATEN
21/01/59	RABAH HAMMICHE	IL MATEN
14/09/59	ALI HAMZAOUI	TOURTATSINE
14/09/59	AMAR HAMZAOUI	TOURTATSINE
23/01/59	AMMAR HENANDA	RAMDANE-DJAMELI
11/05/59	BRAHIM HORCHI	KEF BOUDERGU
21/04/59	SALEM KACEM	TIZI OUZOU
01/05/59	ABDALLAH KAOUAL	BORDJ ABOU EL HASSAN
12/10/59	ABDALLAH KEBBAS	TENIET EL ABCAL? (AURES)
12/06/59	YOUSSEF KHADDECH	TAYA (BONE)
23/01/59	HAMEIDA KHAREF	BENI BECHIA
05/05/59	AHMED KHARMOUCHE	TIZLAINE
18/03/59	SAYALI KHEMIDA	ALGER EL OUED
15/04/59	SAID KIHAL	ROUACHED (MILA)
14/07/59	TAYEB BOULARES KOHIL	AIN ZANCE (BONE)
28/04/59	ABDELKADER KOURIFA	L'ASBA (ALGER)
12/12/59	RABAH BRAHIM LAADJ	BENI SLIMANE
10/03/59	RAMDANE LASMI	LAPEIREIRE
03/02/59	ABDERRAHMANE MADANI	LEVACHER
14/09/59	ALI MADAOUI	TOURTATSINE
01/07/59	SAOUD MAIDI	BETHAUL LES FRENES
10/03/59	MOHAMED MAKHLOUF	STÉPHANE GSELL
19/04/59	AHMED MALKI	FETZASCE (BONE)
10/03/59	HAOUAS MALOUDJ	STÉPHANE GSELL
1959	MOHAMED MANA	HASSAN
24/07/59	AHMED MARFI	TENIET EL ABED
14/09/59	ALI MEDAOUI	AISSAOUIRA
08/07/59	CHÉRIF MÉHÉNNAOUI	CONSTANTINE
08/07/59	AREZKI MÉHOUNI	ALGER
26/06/59	SALEM MERIKIH	MESSAAD
03/04 59	MOHAMED MECEFFEUK	RABELAIS
06/07/59	OMAR MESSAOUDI	
03/04/59	SNP MOHAMMED	RABELAIS
02/06/59	MOHAMED MOUHEB	AFIR
11/07/59	ALI NICHE	BENI AMRAN
13/04/59	TAHAR OUADAOUI	TABERDYA LAMBET?
11/01/59	LACHÉMI OUBRAHAM	AKEDRY
20/03/59	OTHMANE RAHAL	LA MARSA (BÔNE)
27/01/59	RAHMOUN RAHMOUN	CHERKA (BÔNE)

Nos pertes en Algérie (suite)

Moghaznis tués en 1959 (suite)

DATES	NOMS	SAS
15/12/59	ABOUD REDJIMI	
12/01/59	ALLAOUA REHAILI	CHERKA (BÔNE)
22/04/59	HAMED RIHI	OUED TARIA (MOST)
26/03/59	BELKACEM SAADNA	FOUM TOUB
14/09/59	SALAH SADI	COLLO
21/02/59	HANACKI SADJI	MICHELET
11/07/59	OMAR SAKOUDARLI	BENI AMRANE (GK)
24/07/59	MESSAOUD SENOUCI	
12/04/59	AHMED SENOUSSI-CHORFA (auto-déf.)	
28/07/59	AHMED SIMERABET	
11/05/59	MOHAMED SLIMANI	KEF BOUDERGA
14/01/59	LAKDAR SOUANEF	BASIKA (Aurès)

DATES	NOMS	SAS
13/06/59	ALI B AHMED SOUKHAL	SÉTIF MÉBARKA
03/06/59	BOUALEM STAMBOULI	BOUGIE (SÉTIF)
15/11/59	AMAR (dit Feshat) TANOUGAST	ROUACHED (MILA)
16/12/59	MESSAOUD TIGANI	
05/05/59	MOHAMED TOUHAMI	DAVOUT
14/06/59	MOHAMED ZANE	TIBERKANINE
23/01/59	AHMED ZEMZEM	BORDJ MÉNAID
22/01/59	MOHAMED ZIADI	BARIKA
27/08/59	AKLI ZIANE	CAP HOKAS
16/10/59	MOHAMED ZIAT	L'ARBA
11/05/59	MOHAMED ZOUYEB	KEF BOU DERGA
09/01/59	AMAR BEGHDAOUI	DJOUA

Attachés morts en 1959

DATES	NOMS	SAS
02/05/59	Georges CREITHER	NECHMEYA ? (BÔNE)
03/11/59	Jacques PIERRE	AIN-BOUYAHIA

DATES	NOMS	SAS
30/01/59	TCHEMOUNE MAHMOUD	BOUGIE

Officiers morts en 1959

DATES	NOMS	SAS
29/01/59	Sgt Francis DESBIOLLES	FEID EL BOTMA (MÉDÉA)
20/03/59	Sgt René PASQUET	LA MARSA (BONE)
05/04/59	Sgt-chef Maurice VARTET	BOUGHZEL (BATNA)
23/05/59	Adj-chef Detave COUSSOT	OULED-DJELLAL (MÉDÉA)
03/04/59	Sgt BELLENDY	DE PETIT (GUELMA)
14/01/59	SLt Jean Claude RODARY	BARIKA
07/02/59	Lt Jean-Claude MOREL-VITRE	BOUGAINVILLE

DATES	NOMS	SAS
18/02/59	Lt Yves SCHOEN	L'ALMA (ALGER)
05/03/59	Lt Joseph MANSUY	BOUDJIMAA (TIZI-OUZOU)
05/04/59	Lt Etienne NEGRONI	BOUGHZEL (BATNA)
05/07/59	Médecin Aspirant TARASSON	GUENTIS
2/8 ou 1/8	Aspirant Bernard DESMAS	BABAR
10/10/59	SLt Claude RICHARD	AZIZ (MÉDÉA)
24/12/59	Lt Christian CARELS	

Notre camarade Gérard L'HOTE (SAS de Dechmya-Aumale - Titteris) a bien voulu que nous publiions la lettre qu'il nous a écrite à la nouvelle qu'un de ses anciens moghaznis, qu'il croyait mort, était bien vivant et avait besoin de son témoignage pour valider ses services. Elle se passe de commentaires...

P [redacted] M [redacted]

Lt Colonel (2S) M [redacted]

17 Septembre 1999

Mon cher Camarade

Que d'émotion en recevant votre dernière correspondance. Je ne vous cacherais pas que des larmes ont perlé à mes yeux.

Après 37 ans, alors que je croyais tous massacrés, un de mes fidèles parmi les autres, refait surface en France !! Avec quel empressement je vous adresse les attestations demandées, en espérant que vous pourrez en tirer le meilleur profit pour l'intéressé. Toujours disponible, K [redacted] avait toute ma confiance, c'est pourquoi nous lui avions confié le seul fusil mitrailleur du Maghzen et il en était très fier.

J'ai bien noté son adresse, et me promets de lui adresser un petit mot. Par lui, va peut être se lever le voile qui couvrait la disparition de ses camarades et des autorités municipales, régionales, et sénatoriales de cette région. Car je possède bien des correspondances qui me donnent des informations concordantes, mais par lui je saurais peut être ce qui s'est passé dans cette région du Djebel qui me pose encore aujourd'hui bien des questions et des remords.

Avec toute mon Amitié et encore bravo pour le travail accompli et votre dévouement à la cause des Anciens S.A.S.

Gérard.

Les Harkis : Un impérieux devoir de mémoire

A l'occasion des journées organisées par "Jeunes Pieds Noirs" au Pavillon Gabriel les 6 et 7 mars 1999, M. Maurice ALLAIS a prononcé l'allocution suivante :

*Lorsque, le 17 octobre 1998, Madame Taouès Titraoui et M. Bernard Coll m'ont demandé de bien vouloir accepter le haut patronage de la "**Rencontre Histoire et Mémoire des Harkis 1954/1962**" des 6 et 7 mars 1999, j'ai ressenti comme un devoir impératif d'accéder à leur proposition.*

Il ne peut évidemment pas s'agir de raviver les plaies sur les événements tragiques qui ont profondément déchiré la communauté musulmane et conduit la France au bord de la guerre civile.

Il ne peut s'agir aujourd'hui que de faire reconnaître la responsabilité de l'État français dans l'abandon presque total par la France d'au moins quelque cent cinquante mille musulmans pro-français ayant combattu à nos côtés, et cela en violation des engagements sur l'honneur sans cesse réitérés à de multiples reprises, de ne jamais les abandonner et de les protéger.

Cet abandon a conduit au massacre dans des conditions horribles de dizaines de milliers de Harkis, d'au moins soixante à quatre-vingt mille, et peut-être beaucoup plus.

*Dans mon texte du 20 novembre 1964 sur "**l'Avenir de la Communauté Atlantique**" j'ai pu valablement écrire : "Des dizaines de milliers de musulmans sont morts, abandonnés à d'affreuses tortures. Certains ont été bouillis, brûlés vifs, écartelés, découpés vivants, énucléés, écorchés. Cette horreur n'a été dépassées que par le silence de ceux qui auraient dû protester".*

Jamais une telle tragédie n'aurait été possible si la France avait poursuivi une autre politique, comme personnellement je n'avais cessé de le préconiser depuis novembre 1956.

En fait, l'intégration totale de l'Algérie dans le cadre français de Dunkerque à Tamanrasset était irréaliste et, à vrai dire, impossible.

Incontestablement l'Algérie devait être rendue indépendante. Mais pour être réellement démocratique et conforme à nos idéaux, une telle indépendance impliquait alors un système fédéral, soit, à défaut, une partition.

Dans cette allocution, je m'abstiendrai de mettre en cause nommément qui que ce soit. Je me bornerai aux faits. Pour l'essentiel, je ne me réfèrerai qu'à ce que j'ai écrit à l'époque.

*Mon livre, "**l'Algérie d'Évian**", dont les dernières lignes ont été écrites le dimanche 27 mai 1962, n'a pu paraître que le 6 juillet 1962 après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet. Tiré à 3500 exemplaires, il s'est épuisé rapidement malgré une absence presque totale d'écho dans la presse.*

Incontestablement l'Algérie devait être rendue indépendante

Ce livre, dont la bande précisait l'objet essentiel "comment éviter le Désastre"*, est certainement impossible à résumer et je ne saurais trop suggérer de s'y reporter, mais une brève synthèse en est présentée sur les quatrième et troisième pages de couverture.*

Le mieux serait de vous les lire.

- "Ce livre est à la fois une protestation et un appel : une protestation contre une politique inhumaine, un appel à la conscience universelle.

Il soutient qu'il ne faut pas substituer à l'ancienne injustice, l'oppression par la France d'une partie de la population musulmane, une nouvelle injustice, l'oppression de la minorité française et musulmane pro-française par la majorité musulmane nationaliste;

- que l'exclusion de la minorité française et musulmane pro-française des négociations d'Évian, immorale par elle-même, a constitué une lourde faute politique;

- que les accords d'Évian (du 18 mars 1962) constituent tout au plus des déclarations d'intention, qu'ils sont dépourvus de toutes sanctions réellement contraignantes s'ils viennent à être violés, et que, dès lors, tels qu'ils sont, ils sont asolument inacceptables:

- que le peuple français a été trompé sur le sens et la portée réelle de ces accords;

- que le référendum (du 8 avril 1962) par lequel on lui a fait avaliser ces accords et les conditions dans lesquelles il a été organisé, reposent sur des bases illégales et contraires à la Constitution et à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1989, garantie supême contre toute oppression;

- que la politique suivie revient à abandonner sans défense la minorité française et musulmane pro-française à un pouvoir dont on ne sait rien et dont on peut justement tout craindre, et cela avec l'aide de la force armée;

- que cette minorité forme un véritable peuple qui a ses caractères propres comme les Boers, les Néo-Zélandais ou les Canadiens français;

- que la contraindre à s'exiler ou la livrer désarmée à une majorité hostile équivaudrait à un génocide;

- que, si une totale indépendance politique doit être donnée aux Musulmans qui le désirent, il ne saurait en résulter que la mi-

norité française et musulmane pro-française soit privée du droit imprescriptibe de déterminer librement son destin;

- que les désordres actuels en Algérie, qu'ils soient le fait de l'O.A.S. ou des éléments incontrôlés du F.L.N., ne constituent que le sous-produit d'une mauvaise politique qui en porte la responsabilité;

- qu'on ne peut faire face efficacement à de telles situations en s'attaquant à leurs manifestations, en suspendant l'application des garanties démocratiques, en créant des tribunaux d'exception et en recourant à la force. On ne peut y faire face qu'en remédiant à leurs causes;

- que les accords d'Évian doivent être assortis de sanctions vraiment contraignantes qui en empêchent efficacement toute violation;

- qu'à cet effet quatre conditions sont effectivement essentielles; une représentation politique propre à la communauté française et musulmane pro-française, la possibilité de veto à toute mesure contraire aux accords d'Évian, la possibilité de faire sécession dans le cas où le veto se révèlerait inopérant, enfin une garantie internationale des garanties;

- que des négociations doivent êttre ouvertes au plus tôt à cet effet avec les représentants des Français d'Algérie et des Musulmans désireux de garder la nationalité française;

- que la date du scrutin d'autodétermination doit être reculée tant que ces "quatre garanties des garanties" ne sont pas explicitement données;

- qu'en tout état de cause, la protection de la population française et musulmane pro-française doit être effectivement assurée par l'armée française.

Il n'est pas trop tard, il n'est jamais trop tard! Il y va de la vie de tout un peuple! Il y va de l'honneur de la France!"

Les événements se précipitant, j'ai alors rédigé avec les professeurs Réné Courtin et Louis Rougier un ***Appel à l'opinion publique sur l'Algérie****. Cet appel a été publié par le journal "Combat" sur une page entière le 22 juin 1962 et tiré à 160.000 exemplaires. En voici les passages essentiels.*

Les accords d'Évian doivent être assortis de sanctions vraiment contraignantes

" 1 - Cet appel ... qui se place au-dessus des luttes politiques et de contingences constamment changeantes de l'actualité, a été rédigé par des hommes qui ont toujours été des adversaires résolus du maintien de tout colonialisme...(bien avant) le 13 mai 1958... ils étaient déjà, et depuis longtemps, partisans de donner l'indépendance politique à ceux des musulmans qui la revendiqueraient.

Cependant, ils sont convaincus que la solution qui consiste à substituer à une ancienne injustice - l'oppression d'une partie des musulmans par la France - une autre injustice, l'oppression de la minorité française et musulmane pro-française par la majorité musulmane nationaliste, n'est pas une solution démocratique et qu'elle ne peut mener à une coopération féconde des deux communautés en Algérie...

La minorité devra disposer d'une représentation politique qui lui soit propre

Quand deux communautés de culture différentes sont appelées à vivre sur le même territoire, il n'y a que trois solutions compatibles avec les principes démocratiques: ou la partition comme en Irlande ou dans l'Inde; ou un régime fédéral comme au Canada; ou le droit de veto accordé à la minorité, dans des conditions déterminées par la Constitution comme à Chypre.

Les accords d'Évian, négociés dans le secret et conclus sans que les minorités aien été consultées, ne correspondent à aucune de ces trois solutions.

Même si l'on se place dans le cadres des accords d'Évian, présentés ... comme la garantie de la minorité algérienne, rien ne pourra empêcher la violation progressive, sinon brutale, de ces accords, si un droit de veto n'est pas accordé à la minorité à l'encontre de toute mesure contraire à ces accords.

À cet effet, la minorité devra disposer d'une représentation politique qui lui soit propre, ayant la possibilité effective d'exercer un tel veto; en outre, le droit devrait lui être solennellement reconnu de faire sécession si, malgré son veto, des mesures contraires aux accords d'Évian sont mises en application; et enfin, le respect de ces accords devrait être effectivement assorti de garanties internationales sous un double aspect: la possibilité d'un recours devant une juridiction internationale, l'existence de sanctions effectivement contraignantes en cas de violation des accords.

2 - Ces principes posés, nous déclarons que l'exclusion de la minorité française et musulmane pro-française de la négociation des accords d'Évian, immorale en soi, a été formellement contraire à la loi approuvée par le référendum du 8 janvier 1961 qui stipule que toutes les populations algériennes doivent être consultées. Plus qu'un crime, cette exclusion

a constitué une lourde faute politique...

Dans les conditions actuelles, nul n'est en droit de préjuger ce qui se passera au lendemain du scrutin d'autodétermination. A ce moment, en effet, l'Algérie deviendra un État indépendant et tous les pouvoirs seront transmis à l'exécutif provisoire. trois semaines après, l'éxécutif provisoire passera lui-même tous les pouvoirs à l'Assemblée nationale algérienne qui aura été élue entre-temps.

Les Français d'Algérie deviendront pour trois ans des "nationaux français exerçant les droits civiques algériens" et ne pourront de ce fait exercer les droits civiques français, et, comme tels, ils pourront être assujettis, sous le prétexte de maintenir l'ordre public, à des mesures de réquisition qui rendront illusoire les garanties purement formelles des accords d'Évian et, en particulier, la possibilité pour eux de se réfugier en France.

Quant aux musulmans désireux de rester français, il deviendront, en droit et en fait,des sujets du nouvel État algérien et soumis, comme tels, à ses décisions. Au 1er juillet, la France ne pourra plus intervenir en quoi que ce soit , sinon d'une manière indirecte en présentant des recours devant la Cour Internationale de justice de La Haye, procédure inadaptée à une situation d'urgence et, en tous cas, dépourvue de toute sanction contraignante. Il est d'ailleurs peu probable que de tels recours soient présentés, puisque des centaines, voire des milliers de crimes odieux contre l'humanité n'ont fait l'objet jusqu'ici d'aucune sanction de la part de ceux qui agissent au nom de la France. Des harkis ont eu le bras droit coupé, les yeux crevés; ils ont été torturés et même bouillis dans des marmites sans qu'aucune protestation publique n'ait été présentées...

Au 1er juillet, la France ne pourra plus intervenir en quoi que ce soit

Dans cette perspective la politique actuelle... risque d'aboutir en fait, le 1er juillet prochain, à livrer sans défense à des bandes incontrôlées, voire à une foule déchaînée, la population française et la population musulmane profrançaise. Si la situation venait brusquement à empirer, des milliers, voire des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants pourraient être égorgés sans même que l'opinion publique française et internationale puissent être alertées.

3 - En conséquence, et dans l'immédiat, nous demandons au gouvernement de prendre d'urgence toutes mesures propres à assurer sans délai en Algérie la sécurité des Français et de nos amis musulmans.

Force nous est de constater que les pouvoirs publics responsables se sont désintéressés des musulmans qui nous avaient fait confiance malgré la dette sacrée que nous avons contractée à leur égard et les risques graves auxquels il sont soumis de ce fait. Les repliements sur la métropole ont été découragés, voire empêchés, par de multiples moyens. Ceux qui ont été permis semblent avoir eu pour principal objet d'assurer une figuration propre à apaiser les scrupules de l'opinion. des malheureux qui avaient cru trouver en France la sécurité à laquelle ils avaient droit ont même été refoulés en Algérie au risque trop réel d'être tués ou suppliciés. De tels scandales, dans lesquels la France perd son honneur, ne peuvent se poursuivre.

De tels scandales, ne peuvent se poursuivre

Nous demandons, en conséquence, que des regroupements soient effectués sous la protection de l'armée française. Des instructions précises et impératives doivent être données à toutes les unités et des avis doivent être diffusés dans l'Algérie tout entière par tous les moyens, et notamment par des appels à la radio, pour que les intéressés soient informés de cette possibilité de salut.

Si, comme il est à craindre, les repliements ne peuvent tous être effectués avant le 1er juillet, il ne serait pas tolérable que ces hommes et leur famille risquent d'être livrés sans défense à d'impitoyables représailles. Leur protection effective devra être assurée jusqu'à leur embarquement et des moyens massifs de transport doivent être mis en œuvre pour assurer en temps utile et dans des conditions convenables le repliement en métropole de tous ceux qui le désirent.

Les mêmes impératifs s'imposent en ce qui concerne tous les citoyens français, même ceux détenus dans des camps ou emprisonnés, qu'ils appartiennent à l'O.A.S. ou qu'ils soient de simples suspects.

La déclaration des garanties, ainsi que la déclaration générale des accords d'Évian, affirment solennellement que nul ne peut et ne pourra être inquiété en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu. En fait, cette amnistie s'est révélée comme n'ayant que portée discriminatoire: alors que des fellaghas convaicus des pires méfaits de droit commun étaient

remis en liberté, des français coupables le plus souvent du seul délit d'opinion continuaient à être internés.

Il convient que toutes les mesures de sauvegarde soient prises par les autorités françaises.

Il convient que toutes les mesures de sauvegarde soient prises par les autorités françaises

Si le 2 juillet, et dans la période qui suivra, le gouvernement provisoire n'était pas capable de faire respecter, dans le bled comme dans les villes, l'ordre dans la légalité, il appartiendra à l'armée française d'assurer jusqu'à leur rapatriement, la protection de tous les français et musulmans menacés... La vie de milliers, voire de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants est en jeu.

4 - Ces mesures de sécurité fussent-elles prises, ne nous dispenseraient pas de dénoncer solennellement les responsabiltés du pouvoir dans la conduite des affaires algériennes...

Ceux qui ont cru et croient encore devoir... soutenir (une telle politique) par leurs actes ou leur abstention resteront responsables devant l'Algérie, devant la France, devant l'humanité, de la prolongation pendant quatre années d'une guerre aussi atroce dans son déroulement qu'inutile dans ses résultats, ainsi que des évènements qui se sont déroulés depuis les accords d'Évian et se dérouleront après le référendum du 1er juillet sur le sol algérien."

*Dans mon article de "Combat" du 8 décembre 1962 "**Serions-nous donc des criminels**", j'ai donné des exemples accablants des innombrables atrocités commises dans des conditions horribles depuis le 3 juillet 1962, date à partir de laquelle, en application des accords d'Évian, l'Algérie est devenue un État indépendant.*

Des dizaines de milliers de victimes ont été assassinées dans des conditions inimaginables; leur nombre n'a eu d'égal que leur horreur.

Comme il en résulte des textes que je viens de lire, tous ces crimes pouvaient être prévus, et ils n'ont pu être commis qu'en raison du non respect par la France des engagements maintes et maintes fois affirmés sur l'honneur de ne jamais abandonner les harkis.

Pourquoi donc des obstacles de toutes sortes ont-ils été opposés à l'entrée en France des Harkis et des musulmans pro-français, nos amis de toujours, alors que les musulmans pro-F.L.N. qui nous avaient combattus pouvaient entrer en France sans difficultés ?

Puis-je rendre ici hommage aux officiers aussi clairvoyants que courageux qui, fidèles à l'honneur militaire et à l'encontre des instructions des autorités, ont réussi à faire passer en France de très nombreux Harkis avec leurs familles ? Certains d'entre eux sont ici. Je les remercie au nom de la France.

Pendant des années, la France a prétendu être à la fois juge et partie

Je ne saurais trop féliciter également tous ceux, très nombreux, qui, sur le territoire français, ont accueilli des Harkis et leur famille.

En fait, le scrutin d'autodétermination du 1er juillet 1962 n'a été et ne pouvait être qu'une parodie et une duperie.

Dans une précipitation qu'aucune nécessité ne pouvait justifier, et contrairement aux engagements solennels du 16 septembre 1959 sur les modalités du déroulement du processus d'autodétermination, les décisions prises ne pouvaient qu'aboutir à livrer sans défense aucune et sans garanties réelles, dans un climat révolutionnaire, et sans qu'ils aient été consultés, un million de français et au moins un million de musulmans désireux de rester français au bon vouloir d'un État algérien dont on pouvait légitimement tout craindre.

*Dans mon texte de 1964 sur **"l'Avenir de la Communauté Atlantique"**, je n'ai pu que constater l'échec dramatique d'une politique aussi inhumaine qu'irréaliste.*

"Pendant des années, la France a prétendu être à la fois juge et partie, et une indépendance légitime a éte refusée à ceux des Algériens Musulmans qui la réclamaient, indépendance qui eût pu leur être accordée dans un cadre fédéral ou sous la forme d'une partition.

Le seul résultat d'une telle politique a été finalement, après une guerre inhumaine de sept ans, un règlement fondé sur des mots, qui a acculé huit cent mille personnes à fuir en quelques jours, dans des conditions affreuses, le sol où elles étaient nées, et qui a abouti à l'abandon de quelques centaines de milliers de musulmans à d'odieuses représailles, et cela sans qu'aucune voix occidentale quelque peu représentatives s'élevât contre un règlement qui se fondait finalement sur la livraison sans garanties réelles d'une minorité à une majorité ou sur une déportation de fait."

Lors de la rédaction de mon article de "Combat" des 28/29 mai 1962, "le sens réel d'une politique" , j'ai pu justement écrire: "réalisons-nous donc bien ce que nous allons faire ?"

Nous appartenons à une grande nation, qui se dit civilisée, que beaucoup encore dans le monde considèrent comme telle.

N'apercevons-nous pas cependant que nous sommes en train de commettre quelque chose d'horrible, d'irréparable?... Ce qui est aujourd'hui en cause, c'est réellement et tout simplement la vie de dizaines de milliers d'hommes... Il est non seulement inhumain mais insensé, pour le Pouvoir, de livrer dans de telles conditions le groupe minoritaire désarmé à la merci du groupe majoritaire supérieurement armé... C'est là une décision barbare qui restera... comme une opprobre ineffaçable pour notre pays...

C'est une hypocrisie odieuse que de parler, dans de telles conditions, d'autodétermination et de garanties...

La politique qui, implacablement, est mise en œuvre, constitue un crime contre l'humanité.

Personnellement, et quels qu'en soient les risques, ma conscience me dicte de protester contre ce crime.

Tout n'est qu'ignominie et déshonneur".

Que peut-on dire aujourd'hui?

Un crime a été commis au nom de la France contrairement aux engagements sur l'honneur sans cesse réitérés depuis le libération en 1945 par tous les gouvernements français.

Près d'un million de français ont été contraints, par les conséquences d'une politique aussi inhumaine qu'impardonnable, à fuir en quelques jours leur terre natale dans des conditions affreuses.

Des centaines de milliers de musulmans pro-français ont été livrés sans garanties réelles à l'arbitraire. Des dizaines de milliers d'entre eux ont péri après avoir subi d'horribles sévices d'une sauvagerie barbare et inhumaine, à vrai dire presqu'inimaginables. Ces Harkis ont été délibérément abandonnés sans défense après avoir été désarmés dans des conditions inadmissibles et d'odieuses instructions ont prescrit de leur refuser toute aide pour passer en France et échapper avec leur famille à un atroce calvaire.

Ceux qui ont pu parvenir en France ont été le plus souvent parqués, ignorés, délaissés pendant de longues années dans des conditions lamentables.

Il s'agit là en vérité d'une des plus grandes ignominies, d'une des plus grandes hontes de toute l'histoire de France.

- dans sa brièveté, il n'est guère de témoignage aussi émouvant sur les Harkis que celui rendu le 5 juin 1988 par M. Jacques Chirac, alors Premier Ministre, dans sa lettre adressée à Touès Titraoui, fille de Harki, de l'association "Jeune Pied-Noirs":

"L'action exemplaire que vous menez en faveur des Harkis illustre parfaitement ce que peuvent obtenir la volonté et la ténacité mises en œuvre au service d'une cause généreuse...

J'ai moi-même pu mesurer, alors que je portais les armes pour la France, l'exceptionnel attachement à la patrie dont faisait preuve les Harkis qui servaient sous mes ordres, attachement qui n'avait d'égal que leur fierté de servir et leur bravoure au feu".

On ne peur revenir aujourd'hui sur le passé. L'histoire est irréversible. On ne peut réparer ce qui est irréparable.

Mais nous devons reconnaître pleinement les tragiques erreurs qui ont été commises, et remédier aux conséquences d'une inadmissible politique.

Nous devons soutenir aujourd'hui de toutes nos forces la demande présentée au Président de la République par Taouès Titraoui et Bernard Coll, Secrétaire Général de "Jeune Pied-Noir", au nom des associations des Français d'Afrique du Nord, en vue de faire reconnaître officiellement la responsabilité de l'État français dans le massacre de milliers de Harkis et dans la disparition de milliers de Pieds-noirs.

L'État français doit accorder aux harkis et à leurs familles, français à part entière, les compensations morales et matérielles qu'exigent à la fois la justice et les préceptes d'une morale issue de l'expérience des siècles.

Il s'agit là d'un impérieux devoir de mémoire.

Maurice ALLAIS

Familles de Harkis à bord d'un navire de la Marine Nationale entre l'Algérie et la France
(Photo Georgette Brethes - E.M.S.I.).

Réalisation : GRAFFY SERVICE - tél. 01 30 80 06 38 - Impression : Birdie - tél. 01 60 13 50 00
Dépôt légal : à parution